



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

**2006-06-10 Vote du règlement relatif aux subventions accordées par le Grand Parc à la réalisation de logements aidés.**

- M. PEUMERY**, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Lors du conseil communautaire du 21 février dernier, l'approbation du programme local de l'habitat marquait l'engagement du Grand Parc à développer un habitat de qualité, diversifié et adapté aux besoins des populations du territoire.

210706

L'un des axes de ce programme prévoit de soutenir la réalisation de logements aidés et intermédiaires afin, notamment, de répondre aux demandes des personnes les plus fragiles ou à celles qui travaillent sans pouvoir accéder au marché privé dans des conditions satisfaisantes.

Les objectifs quantitatifs annuels sont fixés à 290 logements aidés et intermédiaires dont 90 logements en acquisition – amélioration. Ils nécessitent un travail partenarial étroit entre les opérateurs, le Grand Parc et les communes, afin de mettre en cohérence les besoins particuliers de chacun tout en affirmant une solidarité communautaire.

Aujourd'hui, le financement du logement par l'État est insuffisant et ne permet pas l'équilibre des opérations sans une participation des communes. Certaines agissent déjà en ce sens.

L'effort complémentaire du Grand Parc sera être important et continu. Il est estimé à 2,1 millions d'euros par an.

Il sera encadré par un règlement qui comprend un dispositif d'évaluation et une grille de cotation de chaque logement.

Les critères retenus tiennent compte des caractéristiques suivantes :

- le type de financement,
- les opérations en acquisition / amélioration,
- l'habitat adapté ou dédié aux personnes âgées, aux handicapés, aux étudiants ou en structure d'hébergement,
- la haute qualité environnementale.

La participation du Grand Parc pourra atteindre 15 000 euros par logement dans le cas le plus favorable.

Enfin, chaque proposition de financement fera l'objet d'une décision en bureau, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, puis sera rapportée en conseil communautaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire :

- 1) décide d'approuver le règlement joint à la présente délibération,
- 2) délègue au bureau la compétence d'autoriser le président à signer les conventions de participation financière du Grand Parc auprès des opérateurs.

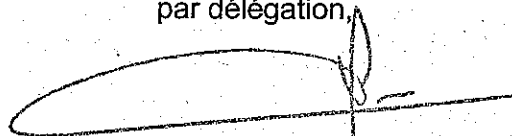
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation



Pascal Guéant

Directeur général des services

210708